

Voir la version en ligne



15 Avril 2021 - N°01

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole est une étape importante dans la vie de l'entreprise. Cette étape doit se préparer au mieux, c'est pourquoi il est vivement recommandé d' **anticiper** ! Depuis le 1er Janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une **structure par département comme Point Info Transmission**.

Le Point Info Transmission, c'est quoi?



1 ACCUEIL

Nous nous engageons à accueillir tous les exploitants qui s'interrogent sur leur transmission dans le cadre d'un RDV unique, individuel et gratuit, dans nos locaux ou par visio-conférence.

2 INFORMATION

Nous vous informons sur les différentes étapes de la transmission et les écueils à éviter pour une transmission optimale.

3 ORIENTATION

Nous vous orientons vers les organismes partenaires en adéquation avec votre projet.

4 ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement complet dans l'émergence de votre projet.

Je prends RDV avec mon PIT
CONTACTS en bas de cette lettre

ZOOM sur

Gérer ses investissements en amont pour mieux transmettre

Une transmission d'exploitation nécessite, de la part du chef d'exploitation, une réflexion globale très en amont, notamment sur la gestion des investissements qu'il réalise, dans les 5

à 10 ans avant sa sortie effective.

En effet, anticiper sa transmission, c'est en partie "maintenir un potentiel transmissible". C'est-à-dire, concrètement, intégrer l'idée d'une transmission dans sa stratégie d'entreprise. Cela passe par :

Le maintien de la rentabilité économique de son exploitation

L'exploitation sera d'autant plus attractive qu'elle sera rentable. Le repreneur sera naturellement sensible à la viabilité économique "immédiate" de l'exploitation puisqu'il s'engage financièrement pour l'acquérir. Le cédant, en fin de carrière, pourrait être tenté de simplifier son assolement ou de diminuer son cheptel pour alléger sa charge de travail. Attention : toute décision de la sorte pourrait être contraire à cet objectif de maintien de rentabilité.

Une rationalisation des investissements réalisés

Rien ne sert de sur-investir. Il s'agit de rester cohérent avec les besoins de l'exploitation.

La logique de renouvellement régulier du parc matériel, en lien avec les problématiques fiscales d'amortissement du matériel, doit être revue. En outre, investir beaucoup et peu de temps avant sa transmission augmente le coût de la transmissibilité de la structure. Or, le repreneur ne prendra pas forcément les mêmes orientations technico-économiques et n'aura donc pas forcément les mêmes besoins matériels. Inversement, il est important de maintenir son outil en état et, ainsi, de conserver l'attractivité de son exploitation.

La sécurisation de l'installation du repreneur

Elle passe notamment par la maîtrise du foncier. Réussir à rendre sa surface exploitée accessible à son repreneur est également en lien avec la gestion des investissements avant transmission. Les besoins matériels et la viabilité de projet de reprise peuvent en effet être très variable selon la surface transmise.

Anticiper ses réflexions est un impératif pour transmettre le plus sereinement et efficacement possible son exploitation. Le PIT est la disposition des futurs cédants pour échanger à ce sujet.

VIDÉO



Les étapes pour une transmission réussie

Une vidéo explicative afin de mieux comprendre les étapes de transmission d'une exploitation.



ACTIONS COLLECTIVES

relatives à la transmission en Grand Est

A vos agendas ! *

* Les actions collectives restent maintenues mais dépendront cependant de l'évolution de la situation sanitaires et des décisions gouvernementales. Pour en savoir plus, merci de vous rapprocher de l'organisateur en question.

Journée témoignage sur une transmission d'exploitation (51)

1er juin 2021

pit51@adasea.net

Ciné débat ou ciné drive : film sur l'installation et la transmission, suivi d'un débat (52)

1er juin 2021

Contacteur

Réunion de lancement "Repérage Com Com Savoir-Faire" (52)

21 avril 2021

Contacteur

Votre contact PIT
email : pit@alsace.chambagri.fr
Tél : 03 88 99 38 39





Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part, [cliquez-ici](#) pour vous désabonner.

Rédacteur :

Cellule Point Information Transmission

Toute reproduction et diffusion en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation préalable de l'auteur.

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Responsable d'équipe :
Anne-Laure DUJARDIN

Chef du service :
Eric GRANVEAUX

Président du service :
Pascal WITTMANN

Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome
CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE-CROIX-EN-PLAINE
Tél. : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi :
8h-12h et 13h-17h

direction@alsace.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Cet email a été envoyé à @.

Vous recevez cet email dans le cadre de votre adhésion à Mes Services Agricoles Alsace.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de notre part, [cliquez ici](#).

Attention, ce désabonnement sera valable pour l'ensemble des diffusions de la Chambre d'agriculture Alsace, notamment les flashs techniques (cela n'entraîne pas la radiation à votre adhésion).